

échange pour la chaux seulement, nous n'attirions pas dans la cité de Saint-Jean le capital et les hommes d'affaires de Rockland? Nous avons déjà, M. l'Orateur, des capitaux et des hommes d'affaires; mais je crois que libre-échange suffirait pour engager le manufacturier de Rockland à transporter son outillage à Saint-Jean, où il fabriquerait de la chaux pour le marché américain.

Il n'y a pas, M. l'Orateur, exagération de dire que d'ici à dix ans, tout au plus, le commerce de chaux au lieu de s'élever de la somme insignifiante de \$10,000, ou \$20,000, atteindrait au moins un million de piastres par année.

Et ce n'est pas tout, M. l'Orateur. J'appellerai l'attention sur certaines industries du Nouveau-Brunswick, qui profiteraient du libre-échange, sans nuire au commerce de bois de construction qui est la principale industrie dans cette province, après les intérêts agricoles. Nous avons dans la province du Nouveau-Brunswick des couches de pierre de taille inépuisables et de couleurs variées. Cette pierre est très-recherchée sur les marchés de Boston et de New York. Aujourd'hui, cette pierre est taxée de \$1.50 la tonne par le tarif McKinley. Il semble étrange que l'honorable député d'Albert prenne aujourd'hui la défense de la politique nationale et repousse la réciprocité, lorsque cet honorable député sait qu'il ne pourrait parcourir son comté sans voir un grand nombre de carrières de pierre de taille abandonnées, après avoir été exploitées avec succès il y a quelques années. Je ne suis pas capable de donner, ce soir, des chiffres officiels; mais si vous consultez les tableaux du commerce d'il y a vingt-quatre ou vingt-cinq ans, vous trouverez que nous exportions alors du Nouveau-Brunswick aux Etats-Unis pour environ \$85,000 de pierre de taille. Les tableaux du commerce font-ils voir que cette exploitation s'est accrue. Ils ne le font aucunement voir. Nous constatons, au contraire, que ce commerce d'exportation est tombé à \$11,000 par année. Il y a vingt-cinq ans, Boston, en comparaison de ce qu'il est aujourd'hui, était à peine bâti. New-York existait et possédait une nombreuse population; mais qui dira que les plus beaux édifices de la ville de New-York n'ont pas été érigés durant cette période? Et, cependant, pendant ces vingt-cinq ans, un tarif nous a empêchés d'exporter notre pierre de taille dans ces villes.

Je n'hésite pas à dire que si notre pays jouit du libre-échange durant cette période, nous exporterions de la pierre de taille non pour la somme insignifiante de \$11,000, mais pour un demi-million, un million de piastres. Il y a quelques jours, je me suis donné la peine d'examiner les tableaux du recensement des Etats-Unis. Il est fait allusion dans ces tableaux à toutes les carrières de quelque importance des provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, et notre pierre de taille y occupe l'une des meilleures places, à l'exception d'une espèce dont le nom m'échappe. La pierre de taille de notre province est excellente. On peut en voir un échantillon à la nouvelle bâtisse départementale de cette cité. Accordez-nous le libre-échange avec les Etats-Unis et un commerce de pierre de taille se développera avec les ports de Boston et de New-York, qui fera plus pour la province du Nouveau-Brunswick que la politique nationale ne pourra jamais faire, dût-elle réaliser toutes les espérances de ses amis.

Mais, M. l'Orateur, ce n'est pas tout. Chacun sait que, dans le comté de mon honorable ami qui

M. KING.

siège à ma droite, le comté de Charlotte, il y a d'immenses couches de granit rouge. On peut me dire qu'il y a aussi du granit rouge aux Etats-Unis; mais sous le rapport de la qualité, de la quantité et du volume des blocs qui peuvent être tirés des carrières, il n'y a rien de comparable aux Etats-Unis. Aujourd'hui, même, en dépit du tarif McKinley, deux ou trois cents hommes sont employés dans le comté de Charlotte à préparer du granit rouge pour le marché des Etats-Unis et le marché local. Mais le tarif McKinley a en l'effet de suspendre entièrement l'importation aux Etats-Unis de l'article poli. Nous avons à Saint-Jean, aujourd'hui, un atelier où le granit est poli, et le propriétaire de cet établissement nous dit qu'il sera obligé de transporter son atelier de l'autre côté de la frontière pour éviter le droit. Son outillage est déjà transporté en partie, et la balance le sera prochainement.

Ce commerce de pierre de taille recevrait avec le libre-échange une impulsion considérable. Chacun sait que notre pierre est admirée partout, et le granit du Nouveau-Brunswick rivalise en qualité avec les meilleurs granits trouvés sur ce continent et ailleurs. La seule pierre que l'on puisse y comparer est le granit écossais. Notre granit a été expédié jusqu'à Chicago. Ce fait suffit pour convaincre que ce produit trouve un marché aux Etats-Unis, pourvu que ce marché nous soit ouvert.

Pour ce qui regarde le charbon, nos amis qui appuient le gouvernement, je le sais, redoutent le libre-échange. Ils craignent la compétition, sur le marché américain. Ils préfèrent le maintien de la politique nationale; ils préfèrent que le pays soit imposé d'une somme de \$600,000 annuellement pour permettre d'approvisionner de charbon la Nouvelle-Ecosse, les marchés d'Ontario et de Québec, ou de transporter ce charbon aussi loin dans l'ouest que possible. Je tiens à dire, ici, ce soir, que nous avons dans la province du Nouveau-Brunswick, d'immenses dépôts de houille inexploités. Aucun député de cette province n'osera, je suppose, déprécier ces mines de houille; s'il l'osait je voudrais bien le voir à l'œuvre. Dans le comté que je représente, nous avons aujourd'hui, selon les rapports les plus authentiques, des mines de houille d'où nous pourrions tirer des millions—oui, des millions de tonnes de charbon. Je ne dirai pas que ce charbon est aussi bon que celui de la Pennsylvanie, ou même celui de la Nouvelle-Ecosse; mais ce charbon coûte aux mines \$1.00 la tonne. Il est transporté en voitures à deux chevaux sur un parcours de 14 milles et il coûte, placé sur les trains de chemins de fer, \$2.75 la tonne. On emploie ce charbon avec satisfaction sur deux chemins de fer du Nouveau-Brunswick. Je défie qui que ce soit de m'indiquer un charbon de l'Amérique du Nord, qui ait son égal pour les fers ordinaires de la forge. Ce charbon est à quatre heures de distance par le train express de Bangor, Etat du Maine, et il faut une journée pour le transporter par les trains de fret, à partir de la mine jusqu'à Bangor; mais il est, aujourd'hui, privé de ce débouché par un droit de 75 centins par tonne.

Il est vrai que nous n'avons pas les chemins de fer nécessaires pour nous mettre en état d'exploiter ces mines, bien qu'une quantité considérable de houille qui en est tirée trouve un marché local. Mais donnez-nous le libre-échange avec l'Etat du Maine, qui a un climat semblable au nôtre, qui possède de grandes facilités manufacturières, qui est bien pourvu de voies ferrées, et ce charbon dont les